

**Séance plénière**  
**Jeudi 15 juin 2006**

---

Mes chers collègues,

En présentant mardi, les grandes lignes de son plan d'avenir pour la pêche, Monsieur Bussereau, ministre de l'agriculture et de la pêche, essaie de répondre aux inquiétudes d'une filière professionnelle, essentielle pour l'économie bretonne et finistérienne;

Evolution des aides européennes, gestion de la ressource, renouvellement de la flotte, attractivité du métier, économies d'énergie, organisation de la filière... autant de questions que nous étudions actuellement avec l'ensemble des comités locaux des pêches du Finistère. Nous voulons être en mesure d'apporter des propositions à l'occasion des assises régionales en juillet.

Guillaume Normant, président du comité local des pêches d'Audierne participait à nos travaux. Il était un président écouté. Il mettait toujours en avant la sécurité des hommes et la préservation de la ressource.

Son analyse et ses convictions manqueront aux travaux que nous poursuivons. Elles auraient été précieuses au moment où la filière s'interroge sur les évolutions nécessaires de son organisation.

Sa disparition en mer démontre, une fois encore, que la pêche n'est pas une partie de plaisir.

J'ai adressé, au nom du Conseil général, un message de sympathie au comité local et à sa famille.

---

Depuis l'annonce le 6 mars dernier, à l'occasion d'un comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire (CIACT), du lancement de la nouvelle génération des contrats de plan, désormais « contrats de projets », avec prise d'effet le 1er janvier 2007, nous sommes engagés dans un marathon de réunions à Rennes, pour la préparation de la négociation avec l'Etat.

De nombreuses incertitudes demeurent et sont préoccupantes. En premier lieu, comment seront tenus les engagements de l'actuel contrat de plan 2000-2006 ? Le programme portuaire, au moment où nous discutons du transfert du port de Concarneau, comme le volet enseignement supérieur sont loin des engagements prévus et il est à craindre que ceux-ci ne soient pas tenus.

Ensuite, nous ne connaissons encore rien des montants affectés au futur contrat de projets. A ce stade, nous nous efforçons de faire converger les priorités des collectivités locales et celles affichées par l'Etat. Accessibilité (ferroviaire avec la ligne à grande vitesse, routière avec l'achèvement de la RN 164, développement du haut débit,...), soutien à l'innovation et à la recherche, accompagnement des mutations économiques (agriculture, agroalimentaire, pêche, industries...), politiques de cohésion sociale et territoriale, mise en valeur des atouts maritimes, restauration de la qualité de l'eau, énergies (économie et énergies renouvelables), prise en compte des besoins d'accompagnement des évolutions démographiques tant en terme de vieillissement de la population que des besoins en salariés, sont les principales priorités partagées par notre département.

Nous serons amenés à en reparler d'ici la fin de l'année.

---

L'ordre du jour de notre séance, outre le compte administratif 2005 et la première décision modificative budgétaire 2006, comporte un ensemble de délibérations importantes.

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de Loire est en cours.

Je vous propose, compte-tenu de l'importance de réduire le temps de trajet entre Brest, Quimper et Paris, que nous confirmions l'intérêt de ce projet, tant pour la réalisation de la ligne nouvelle, que pour l'amélioration des lignes Rennes – Brest et Rennes – Quimper et la mise en service de matériel pendulaire.

A chaque séance, nous mesurons les conséquences des lois de transfert ou de nouveaux dispositifs législatifs.

- Aussi nous délibérerons, dans le domaine de la santé pour indiquer notre volonté de poursuivre les actions de dépistage du cancer et notre souhait de restituer à l'Etat les autres volets (lutte contre la tuberculose, maladies sexuellement transmissibles, vaccinations).
- Nous examinons pour la première fois la programmation des logements sociaux, suite à la délégation des aides à la pierre que nous exerçons depuis le début de l'année. Exercice difficile, qui doit concilier les priorités de l'Etat, le respect des crédits délégués, l'écoute des politiques intercommunales, notre volonté d'aménagement du territoire et la mise en œuvre du droit au logement. Un travail important, en partenariat avec les services de l'Etat et les intercommunalités, a été mené par la petite équipe de nos services. Je tiens à la féliciter pour sa réactivité et pour la qualité de ses propositions. Nous aurons à définir, en fonction des décisions que prendront les intercommunalités du Finistère, l'organisation de notre service habitat-logement.
- Nous ferons le point sur la mise en place de la Maison Départementale des Personnes Handicapées : la directrice s'efforce de donner à tous ceux qui y travaillent, en provenance de services divers, une vision commune, afin de répondre à l'attente légitime des personnes handicapées.
- Nous sommes obligés d'inscrire dans la DM1, 430 000 € de crédits supplémentaires afin de compléter les sommes transférées par l'Etat qui s'avèrent insuffisantes pour les remplacements des personnels TOS dans les collèges.
- Enfin, je vous avais fait part des difficultés de financement des CLIC, pour l'information gérontologique. Nous rajoutons 384 000€, les réponses de l'Etat

ayant été négatives, afin de maintenir la dynamique locale qui s'est manifestée en ce domaine.

---

Notre session se caractérise par un volet social important. Il touche toutes nos politiques : prévention et protection de l'enfance ; personnes âgées ; personnes handicapées ; insertion.

Nous devons en permanence nous assurer que nos actions sont adaptées à la situation des habitants de nos territoires. C'est pour cela qu'ont été élaborés des « projets sociaux de territoire ».

Chaque territoire d'action sociale a réalisé un diagnostic local, en partenariat avec les autres acteurs locaux. Ce diagnostic permet de décliner les politiques départementales, sur le territoire, en définissant des priorités d'action, qui sont des réponses aux préoccupations principales identifiées.

Il y a là une méthode de travail conforme aux orientations de l'Agenda 21: décliner les politiques départementales en tenant compte des différences identifiées sur nos territoires ; le faire à partir de diagnostics partagés avec les acteurs locaux ; identifier des objectifs prioritaires et donc être en mesure d'évaluer l'action menée.

Le travail présenté au niveau du plan départemental d'insertion, individualisé pays par pays, tient compte et se nourrit de ces projets sociaux de territoire.

Voilà une illustration concrète des évolutions actuellement en cours dans les pratiques de nos services, qui devrait participer à l'amélioration, me semble-t-il, de la qualité du service rendu et de l'image du service public.

De la même façon, le travail transversal mené autour des politiques de prévention en faveur de la jeunesse, comme la création du fonds d'insertion mutualisé, avenir jeunes 29, font de notre département, un département précurseur et cité en exemple : la recherche de partenariats, la cohérence des interventions, la logique d'approche collective, la volonté de simplifier les démarches des jeunes, renforcent les actions de prévention, fédèrent les énergies autour de l'accès des jeunes Finistériens à une insertion sociale et professionnelle réussie, donc, à une véritable autonomie.

Nous sommes également innovants dans la prise en charge des jeunes : l'expérimentation menée sur le placement éducatif à domicile, comme alternative au

placement traditionnel dans le cadre de la protection judiciaire, a donné des résultats intéressants qui justifie une extension de ce dispositif de 33 mesures aujourd'hui à 100 d'ici 2008.

Ce dispositif permet d'éviter la séparation enfant/parents et favorise à la fois l'accompagnement éducatif des enfants et l'accompagnement à la parentalité.

Là encore expérimentation, analyse des résultats, formation des professionnels, dialogue avec nos partenaires avant élargissement au vu de l'efficacité de ce dispositif, montrent la capacité d'innovation et de proposition de nos services que je tiens encore une fois à féliciter.

D'autre part, nous ferons également un point d'étape sur la réforme de la tarification et donc les conventions tripartites dans les établissements pour personnes âgées ainsi que sur la réalisation de places nouvelles, prévues par le schéma gérontologique dont nous avons prolongé la validité jusqu'en décembre 2005.

70 conventions tripartites sont signées, 21 sont en cours de négociation sur 119 établissements. Elles ont permis 373 créations de poste et 109 pérennisations d'emploi, dans le cadre des évolutions d'organisation du travail et d'amélioration de la prise en charge et de la qualité de vie des résidents.

Sur les 659 places nouvelles prévues par le schéma, seules 331 places sont autorisées et financées. Je continue à demander les financements de l'assurance maladie nécessaires à la poursuite du programme.

Nous présenterons également la programmation du 3<sup>e</sup> schéma pour les personnes handicapées, établie à partir des orientations que nous avons prises en juin 2005. Depuis, un appel à projets et une concertation avec les organismes a permis d'arrêter les projets correspondants. Certains même vous sont déjà proposés pour validation.

Un travail supplémentaire est actuellement en cours avec les associations : l'identification du nombre de jeunes susceptibles d'intégrer un établissement. Nous prendrons acte après l'été, des résultats de ce travail et nous en tirerons, si nécessaire, les conséquences en terme de programmation.

Dans le domaine économique, les pôles de compétitivité sont maintenant organisés. Des projets sont déjà validés et des entreprises finistériennes y sont associées.

Nous sommes interrogés sur notre participation au financement de ces actions.

Alors que la procédure de financement des projets n'est pas encore clairement déterminée et paraît extrêmement complexe, je vous propose d'ouvrir dès à présent une autorisation de programme de 500.000€ pour aider les projets susceptibles de retombées économiques pour le Finistère et d'apporter notre contribution au fonctionnement de chacun des pôles de compétitivité ayant son siège en Bretagne.

Les pôles ont déjà donné naissance à des projets et à des partenariats nombreux. Il faut encourager cette mobilisation des acteurs, par notre soutien et parvenir à une simplification et à une clarification des procédures sans lesquelles une bonne partie de l'efficacité de ces pôles sera annihilée.

Enfin, le Finistère veut continuer à retenir et à attirer les grands compétiteurs de la course au large. La proposition d'aménager à Port La Forêt un site d'accueil pour les grands monocoques doit renforcer ce site comme lieu de préparation et d'accueil de champions. Les retombées économiques et en terme d'image pour le Finistère sont évidentes.

A propos d'économie, je voudrais évoquer une affaire qui me paraît choquante : la procédure engagée contre une entreprise finistérienne pour lui interdire l'utilisation du nombre « 29 » imprimé sur les vêtements qu'elle crée.

S'il convient de ne pas commenter une décision de justice, comment ne pas être choqué que certains puissent, d'une certaine façon, « s'approprier » le numéro d'identification d'un département.

J'ai demandé aux services juridiques du Conseil général d'examiner s'il est encore possible, utile ou nécessaire, de déposer et protéger dans certains domaines, les identifiants symboliques du Finistère auxquels nous sommes attachés, au cas où nous voudrions les utiliser ou en permettre l'utilisation à des fins de promotion et de valorisation de notre département.

J'ai demandé, de même, d'examiner s'il y a une utilité à être partie prenante à la procédure en cours.

Nous terminerons par l'examen du Compte Administratif 2005 et de la DM1 ; Le résultat 2005 traduit à la fois la capacité de nos services à respecter les prévisions budgétaires et la difficulté, en particulier dans le domaine social, de prévoir avec précision les dépenses comme les recettes : l'APA et le RMI en sont les meilleurs exemples. De même nous bénéficions, toujours, avec les droits de mutation, d'une recette qui demeure, en 2005, dynamique. Là encore, nous devons rester prudents face aux fluctuations du marché immobilier et à la possibilité de son retournement.

Les résultats de 2005 permettent, à l'occasion de cette DM1 de réduire notre programme d'emprunts, de financer les dépenses (j'en ai évoqué quelques-unes) et de nous donner les sécurités nécessaires pour les financements du secteur social.

Je remercie l'ensemble des services pour le travail toujours minutieux et précis réalisé à cette occasion.